Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606019-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 25 juin 2026

_____

Objet de la délibération
TARIFS PUBLICS LOCAUX 2026 : CREATION ET EVOLUTION DES TARIFS DES CIMETIERES

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON, Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL.

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS **N° 2026.06.019**

Rapporteur : Xavier POUREAU

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 11 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé, entre autres, les tarifs relatifs à la gestion des cimetières de la commune : tarif des concessions, des columbariums, du jardin cinéraire et autres frais.

1-Colombarium et Cavurnes
Lors de l'achat d'une concession nouvelle pour les columbariums et les cavurnes du jardin cinéraire, il est facturé à la famille le coût de l'emplacement et le coût de la plaque identificatrice du défunt. Lors des renouvellements qui se produisent maintenant régulièrement il n'y a pas lieu de facturer à nouveau la plaque mais seulement l'emplacement : la tarification correspondante étant manquante doit donc être ajoutée.

Ces modalités de facturation doivent être détaillées dans la délibération.

Il est donc proposé de différencier le coût d'achat initial et le coût de renouvellement de la concession telle que présenté ci-dessous.

Tarifs de la délibération en date du 15 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606019-DE

COLUMBARIUM DUREE 15 ANS	Tarifs 2026
1 case double (3-4 urnes)	1 260 €
1 case simple (2 urnes) uniquement Saint Caradec	965 €

JARDIN CINERAIRE DUREE 15 ANS	Tarifs 2026
Cavurne (en sol)	600 €

Nouvelles tarifications proposées

Achat initial Columbarium – durée : 15 ans	Tarifs 2026
1 case double (3-4 urnes), dont la plaque*	1 260 €
1 case simple (2 urnes), dont la plaque* uniquement pour le cimetière St-Caradec	965 €
Renouvellement Columbarium – 15 ans	Tarifs 2026
1 case double (3-4 urnes)	900 €
1 case simple (2 urnes) uniquement St-Caradec	605 €

*Pour information, Coût de la plaque pour la collectivité : 360 €

Achat initial Jardin cinéraire – durée : 15 ans	Tarifs 2026
Cavurne, dont la plaque**	600 €
Renouvellement Jardin cinéraire – 15 ans	Tarifs 2026
Cavurne	288 €

**Pour information, Coût de la plaque pour la collectivité : 312 €

2-Caveaux

Lors de l'achat d'une concession pour un caveau sur un nouvel emplacement, le caveau est facturé à la famille, au prix d'achat.

De plus en plus régulièrement la ville effectue des reprises de concessions pour réattribution à de nouvelles familles. Certaines concessions disposent d'un caveau en état d'utilisation. Il parait équitable que ces caveaux réhabilités soient facturés et non donnés aux familles.

Il est donc proposé de créer une nouvelle tarification pour la vente de caveaux réhabilités, telle que présentée ci-dessous :

Achat de caveaux réhabilités hors emplacement	Tarifs 2026
1 place	600 €
2 places	900 €
3 places	1 050 €
4 places	1 200 €

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2223-1 et suivants,
Vu le Code Funéraire,
Vu la délibération n°202512020 du 14 décembre 2025 relative au tarifs publics communaux 2026,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 08 juin 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260625-D202606019-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'évolution des tarifs appliqués aux renouvellements des columbariums et des jardins cinéraires tel que présentés ci-dessus,
- ➔ **APPROUVE** la création de tarifs de ventes de caveaux réhabilités tel que présentés ci-dessus,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par: Jean-Charles Brunet
Date : 03/07/2026
Qualité : LE MAIRE DE LA COMMUNE ET PRESIDENT DU CCAS

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr